

# Participation du secteur privé à la prestation de services de soins de santé tertiaires en Éthiopie

Assefa Abegaz

Zeleke Abebew

Sisai Tessema

Samuel Abera

Amanuel Haileselassie

Mossie Tamiru

Mazengia Ayalew

Damen Hailemariam

Bataliack Serge

Lucy Kanya

## Messages clés

L'expansion rapide de la prestation de services de santé privés à but lucratif a amélioré les services de santé éthiopiens, mais les dispensaires et les hôpitaux privés sont limités aux niveaux secondaire et tertiaire. Afin d'améliorer l'accès aux soins de santé tertiaires, le gouvernement devrait favoriser la création d'un environnement favorable à une expansion équitable du secteur privé dans toutes les régions.

Les établissements de santé publique fournissent 80 % des soins de santé tertiaires en Éthiopie, et les quelques établissements privés reçoivent un petit segment de la population. Cette répartition inégale fait peser une lourde charge sur les institutions publiques, ce qui rend compliquée l'allocation des capacités et des ressources.

L'Éthiopie est confrontée à une triple charge croissante de maladies transmissibles, de maladies non transmissibles et de traumatismes, les maladies non transmissibles représentant 43 % de la mortalité totale en 2022. Pour relever ce défi, il faut élargir l'accès aux services de lutte contre les maladies non transmissibles (MNT), améliorer les infrastructures de soins de santé et renforcer les personnels de santé. La participation du secteur privé, en particulier aux soins de santé tertiaires, pourrait améliorer considérablement la capacité du système à prévenir, diagnostiquer et traiter les MNT, réduisant ainsi la charge de morbidité nationale.

Il existe des cadres politiques et réglementaires pour soutenir la participation du secteur privé aux soins de santé, mais ils n'ont pas été mis en œuvre efficacement, notamment du fait de l'absence d'une stratégie unifiée alignée sur les priorités nationales en matière de santé, et de la faiblesse des mécanismes de planification, de mise en œuvre et d'évaluation.

L'investissement du secteur privé dans les soins de santé tertiaires reste limité en raison du faible rendement perçu, des risques élevés, de l'accès limité aux capitaux, aux terres et aux devises étrangères, et des préoccupations concernant la complexité de la réglementation. Il est essentiel de surmonter ces obstacles pour libérer le potentiel du secteur privé dans l'élargissement des services de soins de santé avancés.



Accéder à nos notes d'orientation

[ahop.aho.afro.who.int/publications/policy-briefs/](http://ahop.aho.afro.who.int/publications/policy-briefs/)



## Résumé d'orientation

### La participation du secteur privé pourrait alléger la pression qui pèse sur les ressources publiques déjà limitées

En Éthiopie, comme dans d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI), les récentes transitions épidémiologiques et démographiques ont eu un impact considérable sur le profil des maladies. La charge croissante des maladies transmissibles, des maladies non transmissibles (MNT) et des traumatismes met les systèmes de santé publique à rude épreuve, réduit la qualité et l'équité des services et entrave les progrès vers la couverture sanitaire universelle. La participation du secteur privé est essentielle pour relever ces défis en complétant les ressources et l'expertise publiques.

### Les services de soins de santé du secteur privé se sont développés, mais restent limités au niveau tertiaire

Si le rôle du secteur privé dans la prestation des soins de santé en Éthiopie s'est récemment élargi, le secteur public reste la principale source de services de soins de santé tertiaires. Les établissements publics fournissent 80 % des soins de santé tertiaires, en particulier pour le diagnostic et la prise en charge de maladies telles que le diabète et les maladies cardiovasculaires et respiratoires chroniques. En 2022, dans les soins de santé tertiaires, les établissements de santé privés ont pris en charge une plus grande part des accouchements par césarienne (31 %), du traitement du diabète (25,5 %) et du traitement de l'hypertension (12,2 %) que les établissements publics. La part des autres services de soins tertiaires fournis par des établissements privés était inférieure à ces niveaux, ce qui indique qu'il est possible de se concentrer sur ces domaines. Les partenariats public-privé (PPP) peuvent représenter un outil précieux pour élargir l'accès aux services, notamment dans les domaines où les ressources et les services publics sont limités. Toutefois, une planification et une gestion minutieuses sont essentielles afin de s'assurer que ces partenariats n'aggravent pas les inégalités existantes ou n'en créent pas de nouvelles.

### Les processus réglementaires et les risques d'investissement perçus limitent la participation du secteur privé

La participation du secteur privé à la fourniture de soins de santé tertiaires en Éthiopie reste limitée en raison des préférences en matière d'investissement, de l'accès limité aux capitaux, aux terres et aux devises étrangères, et des processus réglementaires.

### La participation du secteur privé est nécessaire pour faire face à la charge de morbidité actuelle en Éthiopie

La participation limitée du secteur privé dans les établissements de soins de santé tertiaires exerce une pression grandissante sur les établissements de santé publique qui doivent gérer la charge croissante des maladies non transmissibles et des traumatismes. Pour y remédier, le gouvernement devrait favoriser la création d'un environnement propice qui facilite la participation effective du secteur privé, en particulier aux soins de santé primaires, afin d'optimiser la riposte nationale aux maladies non transmissibles et aux traumatismes et de renforcer les capacités nationales de financement de la santé.

### Les récentes initiatives gouvernementales ouvrent la voie à une participation accrue du secteur privé

Le gouvernement éthiopien a lancé plusieurs initiatives visant à soutenir la participation du secteur privé aux soins de santé. Il s'agit notamment d'une feuille de route sur 10 ans visant à élargir l'accès à des services spécialisés et de sous-spécialités de qualité ; d'une stratégie révisée de financement des soins de santé qui a ouvert la voie à l'approbation d'un cadre pour les partenariats public-privé ; et de lignes directrices sur les PPP pour la prestation de services liés à des questions de santé publique prioritaires telles que la tuberculose, le VIH/sida, le paludisme et la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant. En outre, des cadres politiques nationaux tels que le plan de transformation du secteur de la santé II et le plan de développement et d'investissement à moyen terme pour le secteur de la santé (2023/2024-2025/2026) appellent explicitement à la participation du secteur privé. Le gouvernement mène également des consultations au niveau national avec les parties prenantes afin de finaliser une stratégie globale en matière de participation du secteur privé dans le domaine de la santé.

## Conclusion

L'évolution épidémiologique de la charge de morbidité vers les maladies non transmissibles et les traumatismes a accentué la nécessité d'intensifier les services de soins de santé tertiaires. Il faut pour cela, entre autres mesures, accroître la participation du secteur privé de la santé à la prestation des services de soins de santé tertiaires. La participation du secteur privé à la prestation des services de santé s'est améliorée en Éthiopie, mais sa contribution reste faible par rapport à celle des services de santé publique. En Éthiopie, seuls 20 % de l'ensemble des services de soins de santé sont fournis dans des établissements privés, tandis que dans les autres pays à revenu faible ou intermédiaire, la participation du secteur privé est bien plus élevée. En outre, les services de santé privés ne sont disponibles que dans la capitale et dans quelques grandes villes et sont inexistant dans de nombreuses villes régionales et zones urbaines et rurales. La demande de soins de santé tertiaires augmente, en particulier pour le traitement des MNT, alors que l'Éthiopie connaît des changements démographiques et épidémiologiques.

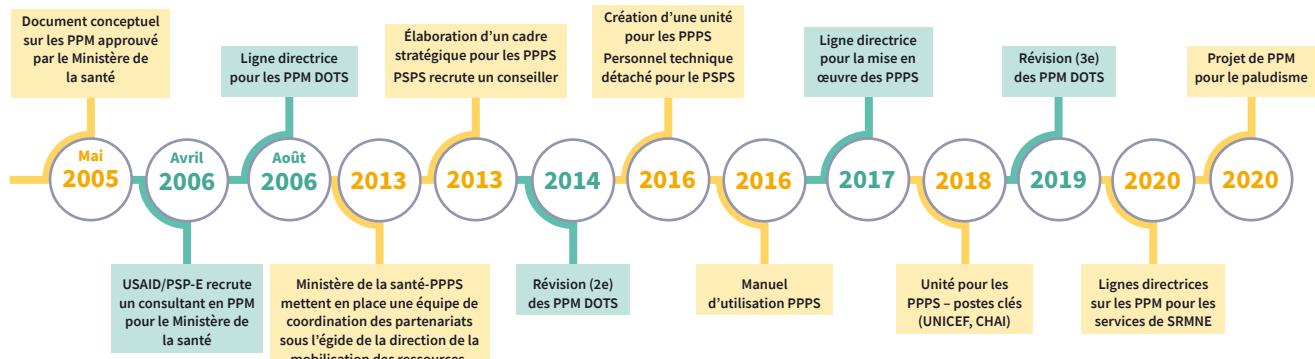
L'un des principaux défis à relever dans le domaine des soins de santé privés est le coût de ces services, souvent bien trop élevé pour de nombreux Éthiopiens. Le sous-développement du marché des assurances signifie que les soins de santé privés sont principalement financés par les débours directs des ménages, mais la proportion de la population qui peut payer les tarifs élevés des services est faible. La concentration de la plupart des problématiques de santé dans les zones urbaines limite indirectement l'expansion du secteur privé dans les zones rurales où vit la majorité de la population. Cela peut entraîner plusieurs conséquences négatives, notamment une réduction des investissements dans la croissance du secteur privé et une diminution potentielle de l'offre de services essentiels par le secteur privé pour l'ensemble de la population. En l'absence d'un environnement plus favorable pour l'assurance-maladie privée, il sera très difficile pour les soins de santé tertiaires privés d'atteindre l'échelle voulue, car le marché sera limité à la petite partie des personnes qui peuvent payer directement les spécialistes coûteux.

En Éthiopie, les services de santé tertiaires sont également restreints par le faible nombre de spécialistes formés par rapport aux besoins. Il est nécessaire de former davantage de spécialistes et de veiller à ce qu'ils aient envie de rester en Éthiopie. L'expansion du secteur privé pourrait y contribuer en offrant aux spécialistes des incitations intéressantes.

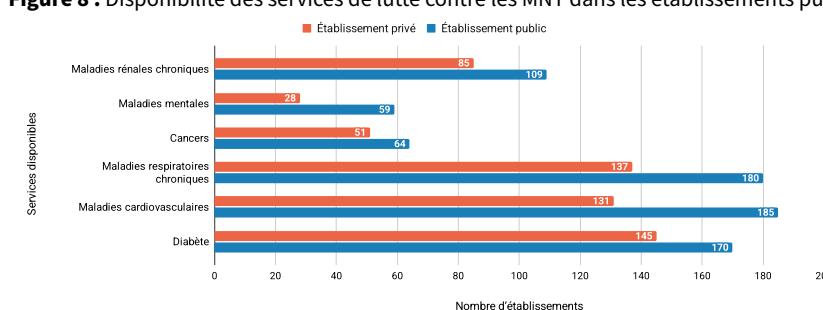
Parmi les autres obstacles à la prestation de services tertiaires par le secteur privé figurent les problèmes liés à l'environnement réglementaire, tels que les restrictions à la constitution du secteur privé liées à l'exigence de disposer d'une grande parcelle de terrain pour construire des locaux et le montant élevé des loyers. Les cadres politiques et réglementaires élaborés pour encourager la participation du secteur privé aux soins de santé ne sont pas correctement mis en œuvre.

La motivation du secteur privé à investir et à élargir ses activités, en particulier les soins de santé tertiaires, à l'ensemble du pays est faible pour des raisons telles que les choix d'investissement pour les investisseurs privés, qui préfèrent donner la priorité aux entreprises qui affichent de meilleures tendances sur le marché, un rendement des investissements plus élevé et des risques minimaux. La fonction de réglementation du secteur de la santé n'a pas permis d'assurer la bonne mise en œuvre des politiques et des cadres disponibles pour inciter le secteur privé à jouer pleinement son rôle.

**Figure 2 : Jalons importants du partenariat public-privé dans le domaine de la santé et du processus d'initiatives public-privé**



**Figure 8 : Disponibilité des services de lutte contre les MNT dans les établissements publics et privés, à l'exclusion des postes de santé**



## Implications politiques

Pour que le secteur privé joue un rôle plus actif dans la prestation de services de soins de santé tertiaires en Éthiopie, le gouvernement devrait revoir les stratégies, plans et programmes de PPP existants et créer un environnement économique favorable. Pour ce faire, il pourrait :

- **Mettre en œuvre les cadres politiques et réglementaires pour la participation du secteur privé** en les traduisant en stratégies et en manuels de mise en œuvre. Cela devrait également inclure la promotion du dialogue entre les secteurs public et privé de la santé, l'intégration de représentants du secteur privé de la santé dans les processus d'élaboration des politiques et de planification, et la définition d'objectifs opérationnels clairs et quantifiables qui favoriseront la participation significative du secteur privé.
- **Proposer divers régimes d'incitation dans les domaines prioritaires** de services spécialisés, en favorisant un meilleur fonctionnement des marchés des intrants, en particulier concernant les terres et les capitaux, par le biais de réformes dans le secteur financier et d'activités de coordination menées aux différents niveaux de l'administration et entre eux.
- **Encourager l'expansion du secteur privé**, par exemple par des allégements fiscaux ou des subventions pour la création d'installations qui proposent des services spécialisés prioritaires là où il y a des lacunes. En contrepartie, les prestataires de services devraient garantir la qualité et la régularité de leurs services, ainsi que l'acceptabilité de leurs tarifs.
- **Examiner les réglementations** afin d'instaurer un environnement favorable à la création d'établissements privés de niveau tertiaire.
- **Élaborer une stratégie claire en matière de participation du secteur privé** afin d'inciter le secteur privé à investir davantage dans les domaines de services prioritaires.
- **Améliorer les initiatives de développement des ressources humaines** axées sur la formation de professionnelles et de professionnels dans de nombreuses spécialités et sous-spécialités.
- **Améliorer la capacité institutionnelle du système de santé** en dotant l'unité pour les PPP du Ministère de la santé d'un effectif suffisant et en renforçant les capacités au niveau infranational par le biais de plateformes de coordination visant à faciliter le fonctionnement d'un guichet unique qui répondre aux besoins des usagères et des usagers du secteur privé.
- **Définir et appliquer des normes de qualité** pour garantir que les prestataires de soins de santé tertiaires publics et privés répondent aux mêmes normes élevées de qualité des soins. Cela favorisera une saine concurrence, motivera les prestataires privés à améliorer la qualité des services et créera la confiance dans le secteur privé des soins de santé.
- **Renforcer les systèmes de collecte, d'analyse et de notification des données** dans le secteur privé.
- **Élargir la couverture de l'assurance-maladie** et prendre en compte le secteur privé dans le régime d'assurance.
- **Fournir des infrastructures physiques de qualité** et des intrants par le renforcement de PPP inclusifs.
- **Étudier les modalités de passation de contrats** pour permettre au secteur privé de fournir des services de soins de santé tertiaires dans le cadre des régimes publics d'assurance maladie.
- **Améliorer la capacité institutionnelle du système de santé à favoriser la participation du secteur privé à tous les niveaux**, par exemple en créant une unité de coordination des PPP au sein du Ministère de la santé et des Bureaux régionaux de la santé.
- **Créer une plateforme pour organiser des consultations et des dialogues politiques réguliers**, qui regroupe un large éventail de parties prenantes, notamment des prestataires de soins de santé publics et privés, et mettre en œuvre des mécanismes efficaces et convenus visant à renforcer la participation du secteur privé à la santé.

### À propos de l'AHOP

La Plateforme de l'Observatoire africain de la santé sur les systèmes et les politiques de santé (AHOP) est un partenariat régional qui encourage l'élaboration de politiques établies par des données probantes. L'AHOP est hébergé par le Bureau régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Afrique par l'intermédiaire de l'Observatoire africain intégré de la santé. Au nombre des centres nationaux figurent actuellement le College of Health Sciences (CHS) de l'Université d'Addis-Ababa (Éthiopie), le KEMRI Wellcome Trust (Kenya), le Health Policy Research Group de l'Université du Nigeria, la School of Public Health de l'Université du Rwanda et l'Institut Pasteur de Dakar (Sénégal). L'AHOP bénéficie du soutien d'un consortium technique composé de l'Observatoire européen des systèmes et des politiques de santé (EURO-OBS), de la London School of Economics and Political Science (LSE) et de la Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF).

### Des notes d'orientation de l'AHOP

Les notes d'orientation de l'AHOP font partie d'une série de produits générés par la plateforme. Nous avons pour objectif de répertorier les concepts, les expériences et les solutions actuels qui sont importants pour l'élaboration des politiques de santé dans la Région africaine, en adoptant souvent un prisme comparatif. Les notes d'orientation de l'AHOP compilent les données probantes existantes et les présentent dans un format accessible. Elles utilisent des méthodes systématiques énoncées en toute transparence et sont toutes soumises à un processus formel et rigoureux d'examen par les pairs.

### Citation suggérée

Abegaz, A., Abebaw, Z., Tessema, S., Abera, S., Haileselassie, A., Tamiru, M., Ayalew, M., Hailemariam, D., Serge, B., et Kanya, L. Participation du secteur privé à la prestation de services de soins de santé tertiaires en Éthiopie. Brazzaville : Organisation mondiale de la Santé, Bureau régional de l'Afrique, 2025. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

© Organisation mondiale de la Santé 2025

Crédit photo de couverture : Des employés du Laboratoire national éthiopien de recherche sur la grippe et les arbovirus, le 11 février 2020. © OMS / Otto Bakano.

### Pour de plus amples informations

 <https://ahop.aho.afro.who.int>

 L'équipe d'OMS : [afrgoahop@who.int](mailto:afrgoahop@who.int)  
Partenaires techniques : [ahop@lse.ac.uk](mailto:ahop@lse.ac.uk)

 [@AHOPlatform](#)

